



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Lognes, le 18 septembre 2008

Conforama apporte les précisions suivantes à la suite des problèmes rencontrés avec certains des fauteuils de relaxation commercialisés par l'enseigne.

Mi-juin 2008, et dès qu'elle a eu connaissance par son magasin de Strasbourg, d'un cas de réaction allergique cutanée rencontré par un client ayant acheté un fauteuil de relaxation, Conforama a mis en œuvre les procédures internes et réglementaires prévues en pareilles circonstances. Dans ce cadre, les autorités administratives ont été informées.

C'est ainsi qu'il a été procédé :

- Au retrait immédiat de la vente de tous les produits potentiellement concernés,
- A des tests techniques via un laboratoire indépendant, qui a conclu mi-juillet que le problème rencontré par plusieurs clients serait dû à la présence d'un trop grand nombre de sachets antifongiques contenant du diméthyl fumarate à l'intérieur de certains des fauteuils concernés,
- A la notification formelle à la DGCCRF du problème identifié suivi de l'envoi d'un courrier nominatif aux 38 000 clients ayant acheté un canapé ou un fauteuil de relaxation entre mars 2006 et juin 2008. A ce stade, 800 produits sur les 38 000 vendus ont été retournés en magasin et ont fait l'objet d'un échange ou d'un remboursement,
- A la mise en place d'un numéro vert et de relais d'information dans l'ensemble du réseau de magasins Conforama et sur son site internet Conforama.fr,
- A l'arrêt immédiat de toutes relations commerciales avec le fournisseur de ces fauteuils et canapés de relaxation, la société chinoise Linkwise.

A la suite de la mise en place de cette procédure, l'ensemble des réclamations est en cours de traitement de façon individuelle, afin d'évaluer au cas par cas les dommages occasionnés par ces produits.

Par ailleurs, Conforama a immédiatement modifié le cahier des charges de ses fournisseurs et leur impose désormais de ne plus utiliser de Diméthyl Fumarate comme antifongique.

Conforama porte la plus grande attention, depuis le début de cette affaire, à la situation de chacun de ses clients qui serait concerné.

A propos de :

**Conforama** (filiale du groupe PPR), n°2 mondial et n°1 français de l'équipement de la maison, exploite aujourd'hui un total de 245 magasins, dont 179 en France métropolitaine et 9 dans les DOM-TOM. A l'international, Conforama exploite 57 magasins – 47 à l'enseigne Conforama et 10 à l'enseigne Emmezeta - dans 6 pays : Espagne, Suisse, Portugal, Luxembourg, Italie et Croatie. L'enseigne a réalisé un chiffre d'affaires de 3,31 milliards d'euros en 2007 et compte 15 400 collaborateurs. Pour plus de renseignements : [www.canalconfo.com](http://www.canalconfo.com)

Contacts Presse Conforama : Isabelle Hoppenot : 01.60.95.25.62 – 06.25.58.14.38 – [ihoppenot@conforama.fr](mailto:ihoppenot@conforama.fr)  
Stéphanie Mathieu : 01.60.95.26.43 – 06.28.56.32.86 – [smathieu@conforama.fr](mailto:smathieu@conforama.fr)

